



Union Départementale des Syndicats FO de l'AISNE

19, rue du Président Kennedy
02100 Saint-Quentin

☎ 03 23 65 66 66 Fax 03 23 65 66 61

Adresse électronique : udfo02@orange.fr

27^{ème} Congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Aisne Résolution générale

Réuni le 19 juin 2019 à Essigny-le-Grand, le 27^{ème} Congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Aisne inscrit ses travaux dans le cadre des résolutions du 24^{ème} Congrès confédéral réuni à Lille du 23 au 27 avril 2018.

FACE AUX MESURES DE RÉGRESSION SOCIALE, CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS !

Pour le Congrès, la nécessité du combat "*pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d'individualisation de la société visant à "déprotéger" tous les travailleurs*" (résolution générale du 24^{ème} Congrès confédéral) reste d'entière actualité.

En effet, la situation dans laquelle nous nous réunissons est marquée par une crise sociale profonde, qui s'est exprimée au cours des trois dernières années par la mobilisation des salariés dans de nombreux secteurs du privé (*industrie, transport...*) et du public (*santé, enseignement, finances publiques, pénitentiaire, SNCF...*), de même que des jeunes et des retraités, puis, plus récemment, durant les sept derniers mois, par le mouvement des gilets jaunes.

Cette crise résulte de l'enchaînement des contre-réformes et des mesures d'austérité et de déréglementation menées par les gouvernements successifs et qui n'ont cessé de baisser les salaires, les retraites et pensions, de remettre en cause les droits et garanties collectives de l'ensemble des salariés, puis de dégrader leurs conditions de travail et d'existence.

Ainsi, les violentes attaques engagées par les gouvernements Hollande - Ayrault puis Hollande - Valls contre le droit du travail, les services publics, les statuts des fonctionnaires, la protection sociale, les salaires, les retraites etc., se sont poursuivies de plus belle sous le gouvernement Macron - Philippe.

L'actuel président et ses ministres voudraient mener ces attaques à leur terme. Au nom de la sacrosainte baisse du coût du travail censée rendre notre économie plus compétitive, ils voudraient aller jusqu'au bout de la liquidation des conquêtes sociales arrachées par les générations de travailleurs qui nous ont précédé, en 1936, en 1945 : ainsi a-t-on vu, en deux ans s'enchaîner les ordonnances Macron contre le Code du Travail, des attaques contre les chômeurs, contre les retraités, le

Pacte ferroviaire contre les statuts des cheminots, le plan de liquidation des services publics, de la Fonction publique et des statuts des fonctionnaires avec la suppression programmée de 120 000 postes de fonctionnaires, et les projets de loi de « transformation de la Fonction publique », « Ma santé 2022 », et « pour une école de la confiance », le projet Delevoye de liquidation des 42 régimes de retraite actuels pour la mise en place d'un système universel de retraite par point...

Face à la colère et à la résistance des salariés, des jeunes et des retraités, plutôt que d'entendre les revendications, le gouvernement a choisi de réprimer les manifestations avec une brutalité inédite (*plus de 4000 blessés – dont 2448 manifestants et 1797 agents des forces de l'ordre, 12 107 interpellations ayant donné lieu à 10718 gardes à vue et près de 2000 condamnations selon le ministère de l'Intérieur début mai*).

La violence de cette répression est telle qu'en février 2019 l'**ONU** a interpellé l'Etat français en lui demandant de "**repenser ses politiques en matière de maintien de l'ordre**", tandis que le **Parlement européen** a condamné "**le recours à des interventions violentes et disproportionnées par les autorités publiques**".

Dans un dossier sur le "**droit de manifester en France**", publié sur Internet, **Amnesty International** estime que ce droit est "*aujourd'hui dangereusement remis en cause*" et dénonce "*l'usage souvent excessif de la force (qui) a provoqué des milliers de blessés parmi les manifestants*", ainsi que "*le recours massif à des armes de guerre comme le LBD40 ou les grenades GLIF4 ou de désencerclement (qui) a mutilé à vie des dizaines de manifestants*".

De fait, avec l'adoption de la **loi anti-casseurs** par le Parlement le 12 mars, un pas de plus a été franchi dans la remise en cause des libertés publiques parmi lesquelles la liberté de manifester. **Depuis la promulgation de cette loi, les rassemblements**

etcortèges syndicaux font de plus en plus souvent l'objet d'interdictions ou de mesures de répression comme lors du 1^{er} mai à Paris, ce que condamne fermement le Congrès.

Dans le même temps où il brandissait le bâton contre les manifestants, le gouvernement a lancé un **"Grand débat"** entre le 15 janvier et le 15 mars. Le Congrès se félicite de la décision adoptée par la CE Confédérale du 24 janvier de ne pas y participer, **FO n'aspirant à être ni organisatrice, ni co-organisatrice.**

Comme cela était prévisible, dans sa réponse publique au *"grand débat"*, le 25 avril, le Président de la République a expliqué que la politique engagée avec son gouvernement depuis le début de son quinquennat est la bonne, qu'il ne fallait surtout pas arrêter *"les transformations en cours, indispensables à faire dans notre pays"*, puis que les Français devraient *"travailler plus"*. Pendant plus de 2h30 d'intervention, il n'a donné aucune réponse aux revendications portées depuis plus de sept mois par le mouvement des gilets jaunes, et par les salariés, les jeunes, les retraités qui se mobilisent avec leurs syndicats.

De la même manière, dans son **discours de politique générale** prononcé le 12 juin devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre Edouard Philippe a confirmé – après que le gouvernement a piétiné le paritarisme – sa volonté de durcir les **règles d'indemnisation du chômage**, expliquant par exemple qu'il *"existe des situations où le montant de l'allocation mensuelle du chômage est supérieur au salaire mensuel moyen perçu"*, et que le gouvernement devrait *"y mettre fin"*, puis annonçant l'introduction d'une *"dégressivité de l'indemnisation pour les salariés qui perçoivent les salaires les plus élevés et qui sont en mesure de retrouver un emploi plus vite que les autres"*.

De même, **concernant le système de santé**, il a confirmé la volonté gouvernementale de le *"transformer"* au moyen du projet de loi *"ma santé 2022"* de la ministre Buzyn. Puis, en réponse à la grève des personnels des urgences, il en a appelé *"au sens des responsabilités de tous les professionnels de santé, publics et privés, pour se rassembler autour des directeurs d'ARS, afin de*

Dans ces conditions, le Congrès considère que l'heure est à préparer le rapport de force nécessaire, y compris par la grève, pour mettre un coup d'arrêt au plan gouvernemental de liquidation des conquêtes sociales et gagner sur les revendications.

POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES, ET POUR L'EMPLOI

Avec la **Confédération FO**, le Congrès rappelle qu'en 2018 – 2019, *"l'OCDE s'inquiétait d'une stagnation sans précédent des salaires dans les pays riches"*, puis que l'**OIT** constatait un ralentissement de *"la croissance des salaires réels"*, dans *"les pays avancés du G20"* (circulaire confédérale du 11 mars 2019).

En France, *"l'évolution des salaires (...) a laissé*

coordonner leur présence estivale et d'anticiper les points de tensions à venir".

Concernant les retraites, il a confirmé *"la mise en place d'un système universel de retraites"* qui mettra fin *"progressivement"* aux 42 régimes existants, au Code des pensions civiles et militaires et aux régimes spéciaux, et qui s'accompagnera de la mise en place d'un *"âge d'équilibre"* devant inciter les salariés à *"travailler plus longtemps"*.

Afin de s'assurer de mener à bien cet *"acte II"* de la liquidation des conquêtes sociales, le Président de la République, dans sa déclaration du 25 avril, a formulé le souhait que ***"les partenaires sociaux, les associations, les élus, puissent travailler ensemble avec le gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre et puissent proposer d'ici à septembre des solutions concrètes"***.

Mais les salariés ne l'entendent pas de cette oreille. Face à ce gouvernement qui ne lâche rien, qui ne négocie rien, ils tiennent bon sur leurs revendications !

Ainsi, depuis le mois de mars, la grève des services d'urgence partie de l'hôpital Saint Antoine, à Paris, s'est étendue aux services des hôpitaux de l'APHP, puis sur l'ensemble du territoire. Plus d'une centaine de services sont en grève à ce jour et ont engagé un bras de fer avec la ministre de la Santé pour obtenir une augmentation des effectifs, l'arrêt des fermetures de lits, la création des lits nécessaires, l'arrêt des fermetures de services, une augmentation des salaires.

Dans l'enseignement, depuis plusieurs mois également, le personnels se mobilisent pour bloquer les contre-réformes du ministre Blanquer qui organisent le démantèlement de l'école publique (contre-réformes du lycée, du baccalauréat, Parcoursup, projet de loi "pour une école de la confiance").

Dans de nombreux autres secteurs (*industrie, finances publiques, SNCF etc.*) les salariés refusent les contre-réformes gouvernementales, les mesures de régression sociale, et cherchent à s'organiser pour défendre leurs salaires, leurs emplois, leurs statuts, leurs conditions de travail et d'existence.

tout juste apparaît un frémissement du salaire moyen par tête à 2,1% en 2018 (+1,7% en 2017 et +1,2% en 2016) mais la hausse des prix et l'alourdissement du poids des dépenses contraintes (logement, eau, gaz, électricité...) est venue grignoter ce regain de salaires. Le pouvoir d'achat réel est retombé à + 0,5%, soit un rythme similaire à 2017 et plus faible qu'en 2016 (1,4%). Et cet

indicateur de salaire moyen ne dit rien des disparités et des inégalités salariales réelles, très variables selon les secteurs d'activité et les catégories d'emploi. Au-delà du pouvoir d'achat et des salaires, la remontée des prix affecte également les autres types de revenus (prestations sociales, loyers) ou encore le rendement de l'épargne populaire.

Cette évolution salariale aurait été plus modeste encore sans les minimas salariaux, sans le SMIC, sans la fréquence des négociations collectives, autant de raisons pour les défendre toujours plus vigoureusement.”(circulaire confédérale du 11 mars 2019).

Ainsi, face à la perte du pouvoir d'achat que les salariés ont subie depuis la crise, estimée à 500 euros de revenu disponible entre 2008 et 2016, le Congrès revendique :

- **L'augmentation des grilles de salaires par branche ;**
- **La généralisation de l'équivalent d'un 13^{ème} mois de salaire pour tous ;**
- **Une revalorisation significative du SMIC, pour qu'il atteigne 80 % du salaire médian (1450€ net mensuel) ;**
- **Un relèvement immédiat et significatif du point d'indice dans la Fonction publique** permettant de résorber la perte de pouvoir d'achat accumulée par les fonctionnaires depuis 2000, soit environ 16% ; **l'arrêt du dispositif PPCR** qui dégrade les carrières et les rémunérations des personnels ;
- **La suppression des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ;**
- **La généralisation de la prime transport et l'augmentation de l'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi ;**
- **Le respect, par les employeurs, de l'obligation d'employer 6% de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés fixé par la loi de 1987 et réaffirmé par la loi de 2005 ; dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018.**
- **L'annulation de l'augmentation de la CSG.** À ce jour, le Congrès constate que le gouvernement n'a remboursé que les 4 premiers mois de l'année 2019 mais pas l'année 2018, ce qui est très insuffisant pour les retraités concernés. **Le Congrès revendique le remboursement intégral de l'année 2018.**
- **La revalorisation des pensions et retraites et le retour à l'indexation sur les salaires.**

En matière d'emploi le congrès renouvelle sa condamnation des délocalisations et fermetures d'entreprises qui ont fait perdre un grand nombre d'emplois dans notre département, et rappelle sa revendication d'un moratoire sur les licenciements dits économiques et de restructuration.

Le Congrès revendique la réindustrialisation de la France et la défense de l'ensemble des secteurs industriels et condamne la loi d'orientation des mobilités qui, à l'horizon 2040, interdira la vente des véhicules à moteur thermique, ce qui pourrait aboutir à une casse industrielle et à la suppression de milliers d'emplois.

Face à la volonté gouvernementale de durcir les règles d'indemnisation du chômage, le Congrès réaffirme avec force et détermination que la période ne se prête pas à une baisse des droits des demandeurs d'emploi.

De même le Congrès renouvelle sa condamnation de la volonté persistante du patronat et des gouvernements successifs de vouloir mettre un terme au principe même du contrat de travail à durée indéterminée (CDI), celui-ci devenant l'exception alors qu'il était la norme jusqu'à une époque récente.

Le Congrès condamne avec fermeté le procès fait aux salariés cherchant à les faire considérer comme responsables de leur situation précaire en acceptant des CDD, comme s'ils avaient le choix de les refuser ou la possibilité d'imposer un CDI lors de leur entretien d'embauche. Il serait plus judicieux, en

effet, de donner les moyens aux services de l'Inspection du Travail de pouvoir vérifier la justification de nombre de CDD et CDDU (CDD d'Usage) lorsque leur utilisation sort des règles de droit (*dans certains secteurs, le CCDU est utilisé comme un contrat ultra flexible, renouvelable sans période de carence ni prime de précarité*).

Le recours aux contrats en CDD, Intérim et à temps partiel doit être exceptionnel. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une sur-cotisation patronale. De même, les stages rémunérés ou non ne doivent pas se substituer à la création d'emplois dans les entreprises.

Le Congrès constate que **le travail dominical** précarise les travailleurs, ne crée aucun emploi bien au contraire détruit les emplois de proximité. Il dénonce la politique de bas salaires des entreprises qui contraint les salariés à travailler le dimanche pour augmenter temporairement leurs revenus. **Le Congrès appelle donc tous les militants à ne pas fréquenter les enseignes le dimanche et à ne pas se rendre complices d'une distorsion concurrentielle destructrice d'emplois.**

Le Congrès réaffirme également son exigence d'abrogation de la loi Travail, des ordonnances Macron et de tous les dispositifs facilitant les licenciements et continue à revendiquer le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur qui font prévaloir les accords de branche, les conventions collectives et le Code du Travail sur les accords d'entreprise.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC, LA FONCTION PUBLIQUE ET LES STATUTS DES FONCTIONNAIRES

Avec la Confédération, le Congrès constate que “les différentes politiques publiques suivies depuis plus de 10 ans : RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), suivi de la MAP (Modernisation de l’Action Publique), de la Réforme de l’Administration Territoriale de l’Etat (RéATE) puis de la loi NOTRe adoptée en 2015 (loi portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) s’inscrivent toutes dans une logique qui vise à réduire la sphère des services publics et à mettre en cause à terme le statut de la Fonction publique “. (circulaire confédérale du 11 mars 2019)

Aujourd’hui, les projets de loi sur “**la transformation de la Fonction Publique**” du secrétaire d’Etat Dussopt, “**Ma santé 2022**” de la ministre Buzyn et “**Pour une école de la Confiance**” du ministre Blanquer, s’articulent dans le cadre du **Plan Action Publique 2022** visant, au nom de la réduction de la dépense publique, à mener à terme ce processus de démantèlement de la fonction publique, des services publics et des statuts des fonctionnaires en programmant la suppression de 120 000 postes et en

généralisant l’emploi contractuel en lieu et place des statuts.

Comme le déclarait l’UD-FO 02 dans un tract appelant à la grève dans la Fonction publique le 22 mars 2018, “**De telles mesures ne peuvent qu’aggraver la situation économique et sociale de notre département qui compte parmi les 10 départements où le taux de chômage est le plus élevé** (avec **13,5 %¹** au 3^{ème} trimestre 2017 contre **9,4 %** au plan national), dont le **taux de pauvreté dépasse la moyenne nationale (18,6 %²** contre **14,3 %** en 2013) et où **l’emploi public représente une grande part des activités (36,4 %³** des actifs en 2014).”

1,2,3- Chiffres actualisés : Le **taux de chômage** était de **12,2 %** dans l’Aisne au 4^{ème} trimestre 2018, contre **8,5 %** au plan national (avec une variation de **10,3 %** sur le secteur de Château-Thierry à **14,6 %** en Thiérache). Le **taux de pauvreté** est estimé à **19,1%** en 2019, contre **14,7 %** au plan national. La part des emplois publics atteignait **39 %** des actifs en 2015.

Avec la Confédération, le Congrès rappelle le droit à la formation professionnelle figurant dès 1946, tout comme le droit à la sécurité sociale, dans le préambule de la constitution, que **l’AFPA est une institution publique de formation professionnelle** qui forme les salariés, les demandeurs d’emplois les plus éloignés, à des formations qualifiantes.

Ainsi le Congrès revendique :

- **L’arrêt des fermetures de centres AFPA, les suppressions d’emplois de toutes catégories dans le cadre d’un PSE ;**
- **L’arrêt des fermetures de centres de formations dans toutes les régions ;**
- **L’arrêt de la destruction de la politique du Titre Professionnel et des qualifications ne visant qu’à abaisser le coût du travail.**

Avec la Confédération, le Congrès rappelle qu’ “**il n’y a pas de République sans service public**”, que “**le service public est un gage de protection des citoyens, de réduction des inégalités et constitue un des piliers de la République**” (circulaire confédérale du 11 mars 2019). Ainsi, Force Ouvrière, première organisation syndicale dans la Fonction publique de l’État depuis 2011, et désormais deuxième dans la Fonction publique hospitalière, revendique :

- **l’arrêt des privatisations et les partenariats publics – privés (PPP)** qui se révèlent de véritables gouffres dévastateurs pour les finances publiques au bénéfice d’intérêts privés ;
- **l’arrêt des fermetures de classes et / ou d’options dans les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels, des fermetures de lits, et / ou de services dans les hôpitaux, des fermetures de services des finances publiques, des fusions et restructurations tant des services déconcentrés de l’Etat que des collectivités territoriales ;**
- **l’arrêt des suppressions massives de postes prévues à hauteur de 50 000 dans la Fonction publique d’État et 70 000 dans la territoriale et hospitalière** qui vont inévitablement accentuer la dégradation des services publics et des conditions de travail des agents ;
- **le maintien du statut général** garant des droits et obligations des fonctionnaires et à ce titre de la neutralité et de la continuité du service public et du **Code des pensions civiles et militaires** qui lui est associé ; **le maintien des statuts particuliers ;**
- **la titularisation des personnels contractuels ; NON à la généralisation de l’emploi contractuel, source de précarité tant pour les agents que pour le service lui-même ;**
- **le retrait du plan Action Publique 2022 et des projets de loi de “transformation de la Fonction publique”, “Ma santé 2022” et “pour une école de la confiance” ; l’arrêt des contre-réformes en cours dans la santé (GHT etc.), dans l’enseignement (réforme du baccalauréat, du lycée, Parcoursup...)** ;

Le Congrès déclare son soutien total aux personnels des services d’urgences actuellement en grève pour leurs revendications, de même qu’aux personnels de l’Éducation nationale mobilisés pour bloquer les contre-réformes du ministre Blanquer.

Avec la Confédération, le Congrès “défend les principes fondateurs de la Sécurité Sociale, appuyée sur la cotisation sociale ou salaire différé, qui permettent aux salariés et leurs familles d’être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie. À contrario, FO est opposée à son remplacement par un système d’assistance à minima financé par l’impôt” (circulaire confédérale du 11 mars 2019).

C’est pourquoi, le Congrès continuera à s’opposer à ce que “la protection sociale collective poursuivie sa dérive vers un régime à l’anglo-saxonne, (...) dérive initiée (par le plan Juppé) en 1995 et portée par les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) successives, particulièrement les toutes dernières, qui conduisent à supprimer le principe même de cotisations salariales (Maladie et Chômage)” (circulaire confédérale du 11 mars 2019).

De même, le Congrès rappelle son opposition à la CSG et au RDS qui sont des instruments de fiscalisation de la Sécurité Sociale. **En revanche, il exige que les sommes attribuées au patronat au nom des « aides à l’embauche » soient intégralement reversées à la**

Sécurité Sociale, ces exonérations de cotisations sociales (près de 65 milliards d’euros en 2019) étant sans impact sur l’emploi et ne constituant que des effets d’aubaine.

À ce titre, le Congrès continue à revendiquer l’abandon, de toute urgence, du pacte de responsabilité reposant notamment sur la suppression du financement de la branche famille de la sécurité sociale par les cotisations employeurs, qui a eu pour conséquence de retirer 30 milliards d’euros aux allocations familiales.

En matière de retraites, le Congrès dénonce le projet gouvernemental d’instauration d’un régime universel par points. Outre la suppression des 42 régimes existants, passer des 25 meilleures années à l’ensemble de la carrière pour déterminer le nombre minimum de trimestres cotisés obligatoires revient à une **baisse programmée de 30% du montant des retraites**. De surcroît, absolument rien ne garantit une évolution favorable du prix du point dès lors que le gouvernement pourra modifier la valeur de référence de ce prix du point à sa guise.

Dans ces conditions, le Congrès se félicite de la déclaration de la CE confédérale du 16 mai 2019 déclarant :

“La CE réaffirme l’opposition résolue de la Confédération FO au projet de réforme des retraites vers un régime universel par points, et la remise en cause des régimes particuliers et du Code des pensions civiles et militaires.

FO réaffirme dans le même temps son opposition sans concession à toute forme de dispositif, dit de bonus-malus, dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu’à 63 – 64 ans.

La CE confirme l’amplification de sa campagne en direction des salariés pour les informer des enjeux, des positions et revendications de FO sur les retraites. Cette campagne d’information et de mobilisation prend la forme de réunions multiples dans les départements où elle est d’ores et déjà engagée et aura pour point d’orgue un rassemblement d’ampleur nationale, dès la rentrée de septembre, dans l’objectif de préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental.”

Avec la Confédération, le Congrès

- **affirme son opposition à tout nouveau recul des droits en matière de retraite ;**
- **rappelle que la retraite doit demeurer un droit solidaire fondé sur la répartition, véritable trait d’union sociale entre les générations, et non une prestation d’assistance ;**
- **revendique pour les salariés du privé le maintien d’un régime de base en annuité, et le maintien du régime complémentaire géré paritairement ;**
- **revendique le maintien des régimes spéciaux, attachés aux spécificités des secteurs d’activité et des statuts des salariés concernés ;**
- **rappelle son attachement au Code des pensions civiles et militaires, expression de l’engagement de l’État employeur auprès des agents de la Fonction publique ;**
- **s’oppose à un régime, dit “universel” par points, porteur d’une remise en cause de la solidarité entre les générations, des niveaux de pensions, privées et publiques, au gré des décisions et aléas des politiques budgétaires ;**
- **réaffirme sa revendication de clarification entre ce qui doit relever de la cotisation, part contributive de la pension, y compris la réversion, et ce qui doit relever de l’impôt comme expression de la solidarité nationale, un “système universel” ne permettant pas une telle distinction.**

Sur cette base le Congrès appelle l’ensemble des syndicats de l’Union Départementale à prendre sans attendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la réussite du rassemblement national appelé par la Confédération le 21 septembre.

DÉFENDRE LA LIBERTÉ SYNDICALE, CONSTRUIRE ET DÉVELOPPER LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

Face à l'escalade répressive du gouvernement contre ceux qui résistent à ses mesures, revendiquent et manifestent, ainsi qu'à la volonté du Président de la République d'amener les organisations syndicales à « **travailler avec le gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre** », le Congrès rappelle son attachement indéfectible au principe d'indépendance inscrit dans la Charte d'Amiens, pour laquelle « **dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.** ».

En effet, avec la Confédération, le Congrès rappelle que « **FO est essentiellement attachée à la démocratie, à la République laïque, et à l'Etat de droit, fondé en particulier sur la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, dont les droits fondamentaux au travail, au titre desquels figurent la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la liberté d'expression et de manifestation consacrés par l'Organisation internationale du travail dont nous célébrons le centenaire cette année.** » (circulaire confédérale du 11 mars 2019).

Dans ce cadre, le Congrès réaffirme sa condamnation sans appel du recours, durant les derniers mois écoulés, à des armes qui blessent gravement les manifestants au nom d'une soi-disant lutte contre la violence.

Le Congrès condamne également le recours à la loi pour limiter les libertés publiques, particulièrement la liberté de manifester, et exige par conséquent l'abrogation de la loi anti-casseurs.

Par ailleurs, les syndicalistes FO ne pouvant en aucun cas être insensibles aux atteintes aux libertés syndicales dans le monde, le Congrès confirme sa solidarité de principe avec les syndicats ouvriers et leurs militants au plan international, contre les mesures de répression dont ils peuvent faire l'objet.

Le 27^{ème} Congrès de l'UD-FO de l'Aisne réaffirme sa condamnation des lois dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, piliers de notre édifice républicain en matière sociale. Le Congrès revendique donc l'abrogation de ces lois. Il condamne la généralisation du recours au vote électronique comme seule modalité de vote.

Il se félicite que ces lois n'aient pas empêché la Confédération FO, ses fédérations et ses syndicats, de renforcer leur représentativité auprès des salariés. En effet, au terme des élections professionnelles dans le secteur privé pour le cycle 2013 – 2016, puis des élections de décembre 2018 dans le secteur public, **Force Ouvrière reste la 3^{ème} organisation syndicale avec 16,4 % des suffrages (soit 1,250 millions de voix dont 818 393 dans le privé et 438 500 dans le public).** Elle confirme sa première place dans la Fonction publique de l'Etat avec **17 % des voix (soit + 0,1 point)** et gagne la deuxième place dans la Fonction publique hospitalière, devant la CFDT, avec **24,7 % des voix (soit + 0,9 point).**

Pour le Congrès, la défense du syndicalisme indépendant passe d'abord par la construction et le développement de la Confédération FO et de ses syndicats. Dans cette perspective, il appelle plus que jamais les adhérents, militants, sections et syndicats à militer au sein de l'Union Départementale FO et de ses Unions Locales afin de poursuivre et de renforcer l'action syndicaliste et interprofessionnelle.

Enfin, le Congrès appelle l'ensemble des salariés, du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les retraités à rejoindre l'Union Départementale des Syndicats FO de l'Aisne pour satisfaire leurs justes revendications, reconquérir les acquis remis en cause par les gouvernements successifs et le patronat et, de ce fait, concourir au succès de leur idéal.

Adoptée à la majorité moins 3 abstentions, le 19 juin 2019